



# Résumé du Programme Régional d'Observateurs de la CTOI en 2024

Commission des Thons de  
l'Océan Indien

Rapport annuel du  
prestataire

03/03/2025

Soumis par :

**MRAG**





Contrôle du document		
Titre	Résumé du Programme Régional d'Observateurs de la CTOI en 2024	
ID Document		
ID MRAG	ZG3135	
Version	1.0	
préparé par :	approuvé par:	
Kimberley Mackey, James Moir Clark, Owen Kelley-Patterson, John Pearce, Sarah Davie & Jan Wissema	James Moir Clark	
03/03/2025	03/03/2025	
Utilisation interne uniquement	Client uniquement	Publication générale
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## Table des matières

Liste des Tableaux.....	iv
Liste des Figures .....	v
Acronymes .....	vi
1 Introduction.....	7
2 Échantillonnage .....	10
2.1 Estimations du poids .....	10
2.2 Espèces transbordées .....	12
3 Thon rouge du sud .....	14
4 Contrôles des navires.....	15
5 Autres infractions potentielles.....	16
6 Formation des observateurs .....	16
7 Autres questions.....	16
7.1 Santé et sécurité .....	16
7.2 Élimination des déchets.....	16
7.3 Coopération des navires.....	16

## Liste des Tableaux

Tableau 1 Nombre de transbordements et de déploiements ces 5 dernières années .....	7
Tableau 2 Quantité déclarée (tonnes) d'espèces gérées par la CTOI transbordées par type de produit en 2024. ....	12
Tableau 3 Quantité déclarée (tonnes) d'espèces non gérées par la CTOI transbordées par type de produit en 2024. ....	13
Tableau 4 Transbordements de thon rouge du sud ( <i>Thunnus maccoyii</i> ) déclarés par les navires en 2024. ....	14

## Liste des Figures

Figure 1 Nombre total de transbordements de la CTOI par flottille en 2024, et à titre de comparaison ces 4 dernières années.....	7
Figure 2 Nombre maximum d'observateurs déployés dans le cadre du PRO de la CTOI dans chaque période de 5 jours en 2023 et 2024 .....	8
Figure 3 Lieux des transbordements observés (vert) et non-observés (orange) dans le cadre du PRO de la CTOI entre 2020 et 2024 .....	9
Figure 4 Différence en pourcentage entre le poids observé et le poids déclaré par les navires (toutes espèces).....	10
Figure 5 Différence en pourcentage entre le poids observé et le poids déclaré par les navires (espèces de thons seulement).....	11
Figure 6 Tendances des transbordements de germon, de patudo et d'albacore depuis le lancement du PRO.....	14
Figure 7 Nombre de fois où les navires individuels (LSTLV) ont été inspectés en 2024. ....	15

## Acronymes

Acronyme	Description
ATF	Autorisation de pêche
CCSBT	Commission pour la conservation du thon rouge du sud
CDS	Programme de documentation des captures
CICTA	Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique
CMF	Formulaire de suivi des captures
CTOI	Commission des Thons de l'Océan Indien
CV	Navire transporteur
DT	Déclaration de transbordement
LSTLV	Grand palangrier thonier
PRO	Programme Régional d'Observateurs
RNA	Registre des navires autorisés
SSN	Système de Surveillance des Navires
ZEE	Zone Économique Exclusive

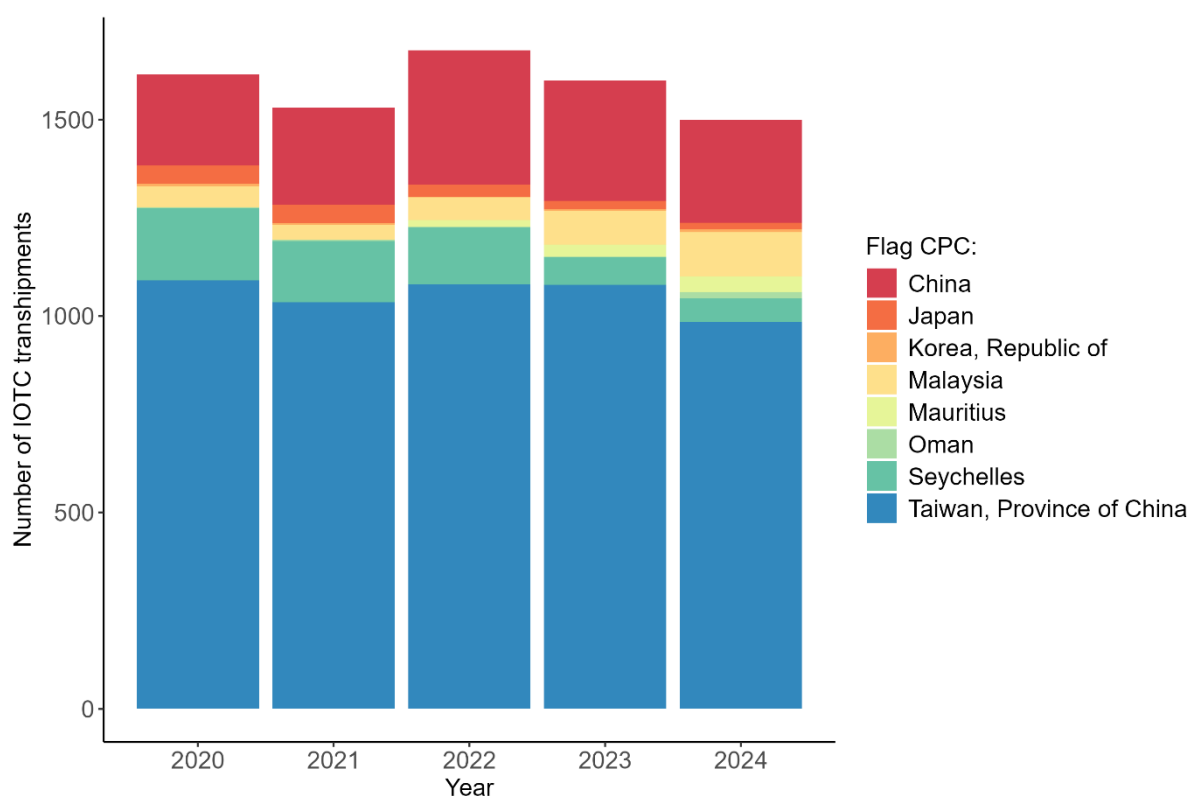
# 1 Introduction

Au cours de l'année civile 2024, le Programme Régional d'Observateurs (PRO) a surveillé un total de 1 499 transbordements réalisés par de grands palangriers thoniers (LSTLV) dans la zone de compétence de la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI).

**Tableau 1 Nombre de transbordements et de déploiements ces 5 dernières années**

Année	Nombre de déploiements	Nombre de transbordements	Jours de déploiement moyens
2020	66	1 615	65,67
2021	60	1 531	70,35
2022	51	1 677	61,96
2023	46	1 599	56,57
2024	66	1 499	43,00

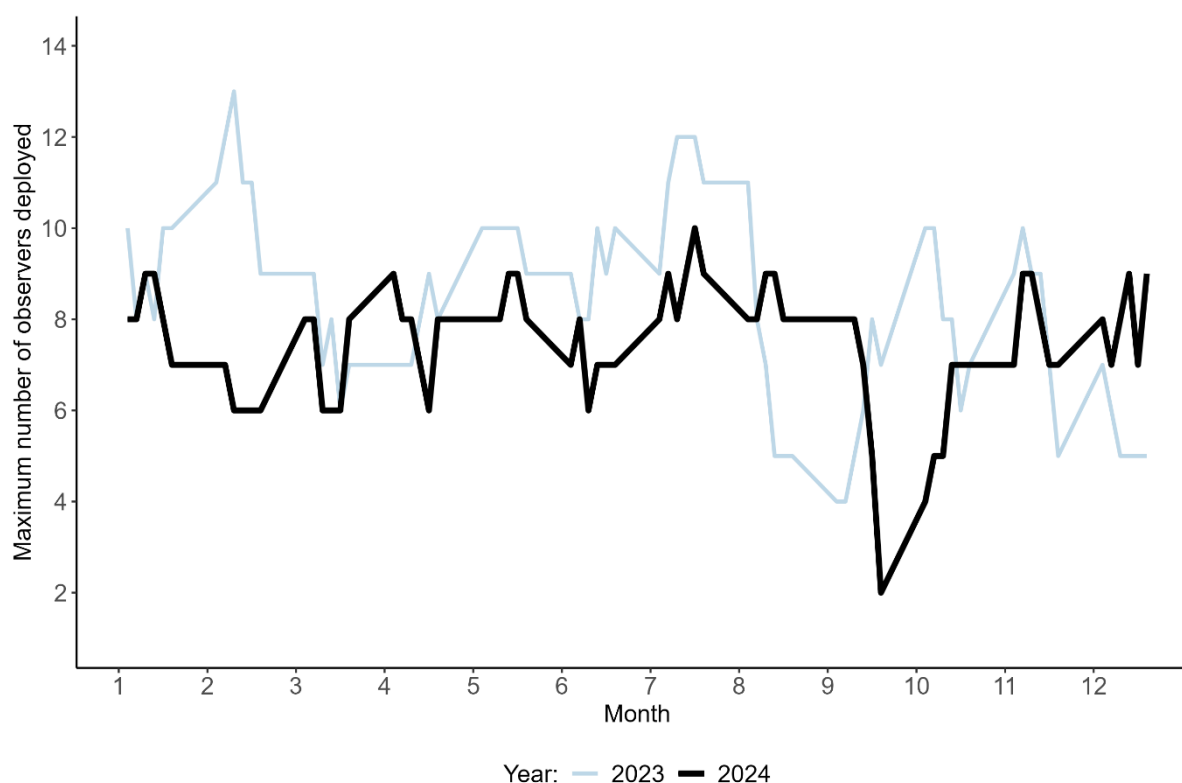
La répartition des transbordements par les flottilles des LSTLV en 2024 était similaire aux années précédentes, comme indiqué à la Figure 1 ci-dessous.



**Figure 1 Nombre total de transbordements de la CTOI par flottille en 2024, et à titre de comparaison ces 4 dernières années.**

Les déploiements en 2024 ont suivi une répartition globalement semblable à celle des années précédentes même s'il n'y a pas eu, en 2024, le pic de déploiements constaté en février les années antérieures. Bien qu'il y ait eu plus de déploiements en 2024 qu'en 2023, la durée moyenne des déploiements était nettement plus courte, comme le montre le Tableau 1. 66 demandes de déploiement ont été approuvées (demandes 826/24 à 891/24), dont 63 ont été suivies par un observateur du PRO de la CTOI et trois ont été annulées (837/24, 870/24 et 879/24). Les déploiements qui ont eu lieu ont été effectués avec des navires transporteurs (CV) sous pavillon de Taiwan, Province de Chine (38%), suivi du Panama (30%), de la Malaisie (18%), de la République de Corée (6%), du Japon (5%) et de Singapour (3%).

Le nombre d'observateurs déployés durant chaque période de cinq jours en 2024 est indiqué à la Figure 2. Trois déploiements d'observateurs ont continué directement vers ou en provenance de la zone de réglementation de la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (CICTA) sans faire d'escale au port au point d'intersection. Les demandes de déploiement ont été les plus nombreuses en juillet, culminant avec un total de 10 CV en activité.



**Figure 2 Nombre maximum d'observateurs déployés dans le cadre du PRO de la CTOI dans chaque période de 5 jours en 2023 et 2024**

Le lieu des transbordements en 2024 est indiqué à la Figure 3 et suit une tendance similaire à celle des années précédentes, la majorité des transbordements se déroulant dans l'océan Indien occidental et dans une frange distincte à environ 30°S. Les transbordements des quatre dernières années sont également indiqués à la Figure 3, les transbordements observés étant représentés par des points verts et les transbordements non-observés par des points orange entre 2020 et 2024.



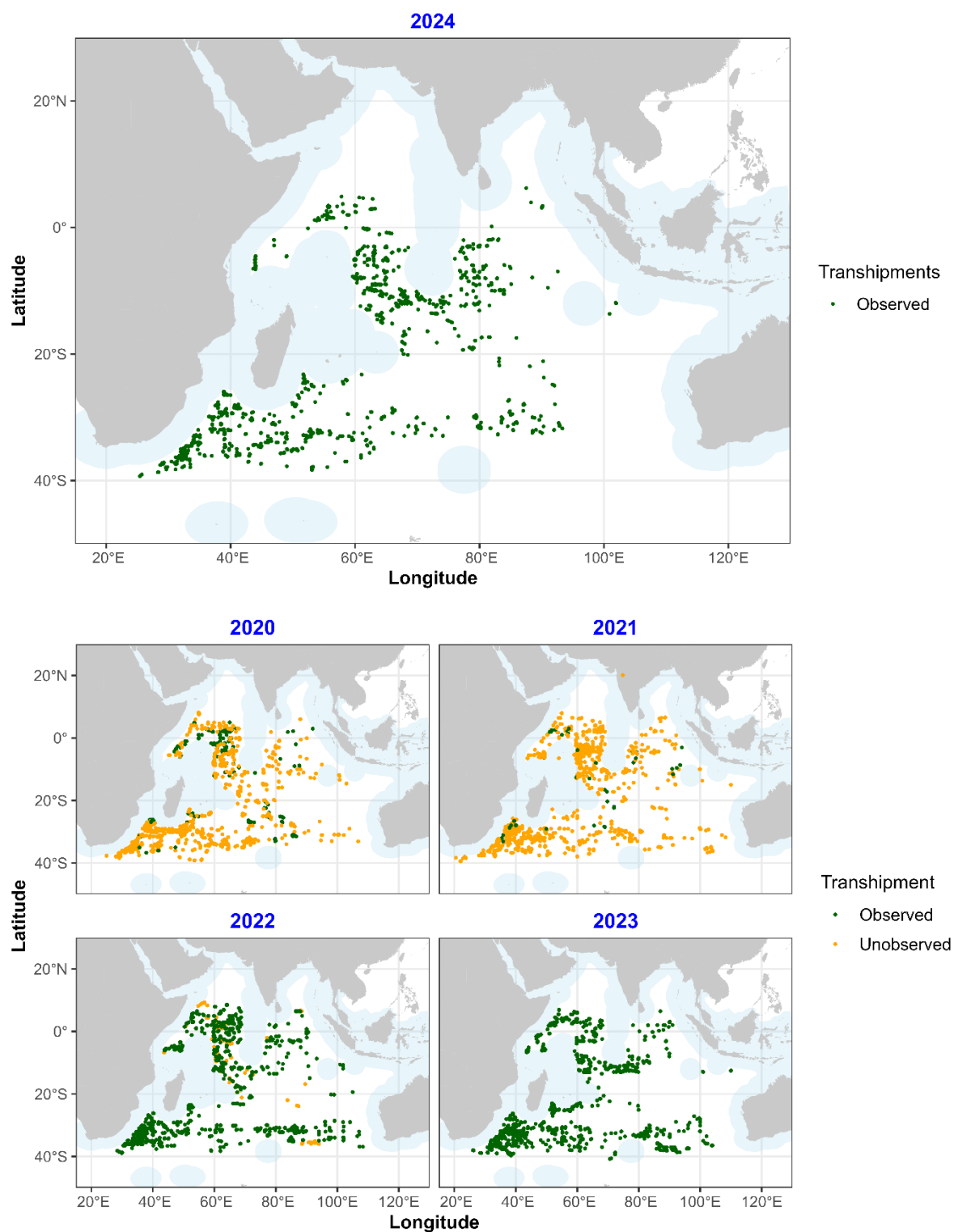
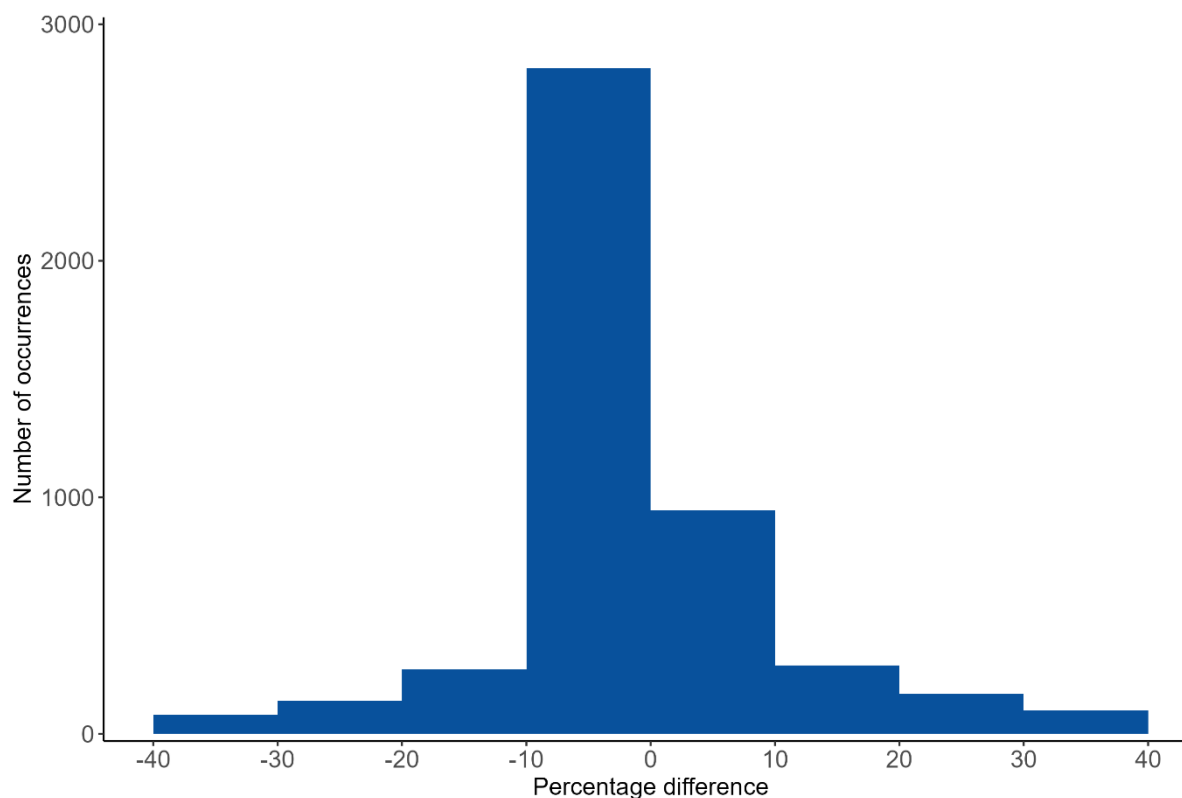


Figure 3 Lieux des transbordements observés (vert) et non-observés (orange) dans le cadre du PRO de la CTOI entre 2020 et 2024

## 2 Échantillonnage

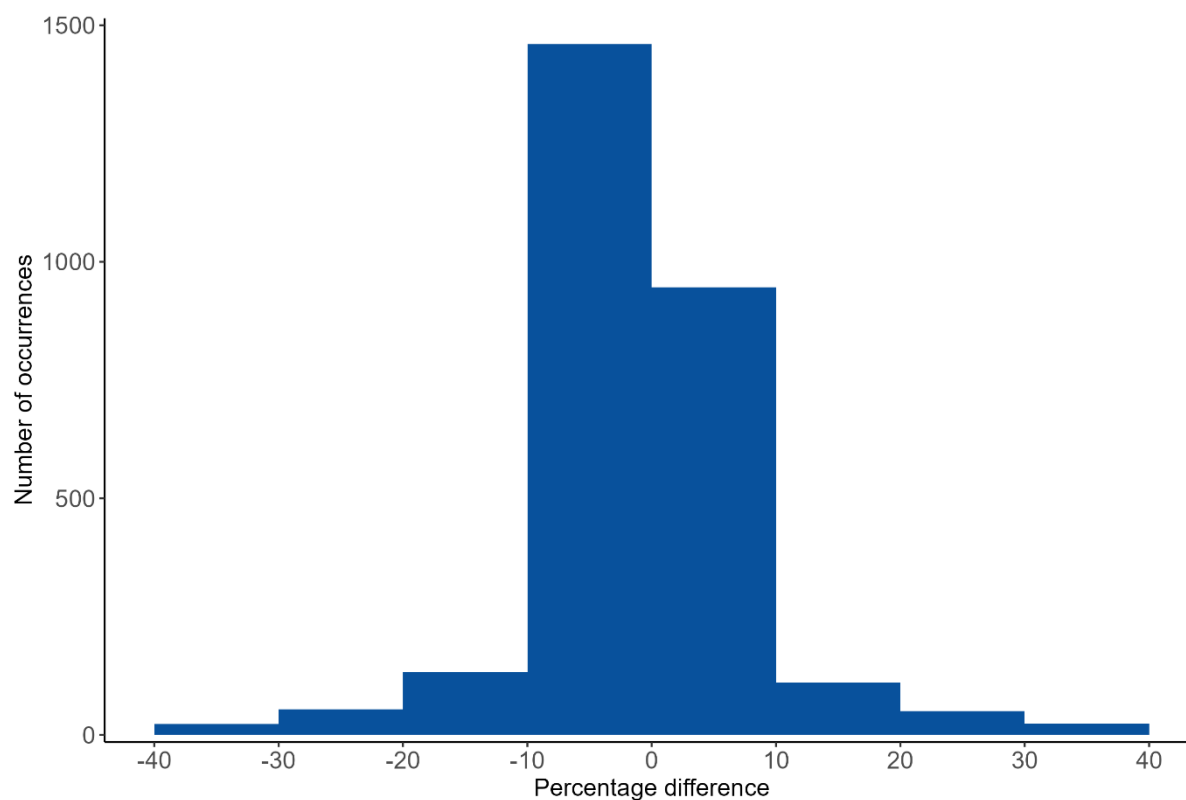
### 2.1 Estimations du poids

Les procédures d'estimation des poids ont été précédemment discutées dans l'[Examen du PRO de la CTOI](#)<sup>1</sup>. Les différences en pourcentage entre le poids global observé et le poids déclaré par les navires pour l'ensemble des espèces sont illustrées à la Figure 4 et, pour les espèces de thons seulement, à la Figure 5.



**Figure 4** Différence en pourcentage entre le poids observé et le poids déclaré par les navires (toutes espèces).

<sup>1</sup> MRAG and CapFish (2010). Examen du Programme Régional d'Observateurs de la CTOI. CoC48\_Add1[F]



**Figure 5 Différence en pourcentage entre le poids observé et le poids déclaré par les navires (espèces de thons seulement).**

Les différences positives dans le pourcentage représentent les transbordements au cours desquels les estimations de l'observateur sont supérieures à la déclaration des navires. Les différences sont négatives lorsque les estimations de l'observateur sont inférieures. Les différences de plus de 20% se produisaient généralement lorsque de faibles volumes étaient transférés (moins de 20 tonnes).

## 2.2 Espèces transbordées

Le Tableau 2 indique les espèces transbordées par type de produit d'après les déclarations de transbordement (DT). Le germon était l'espèce la plus fréquemment transbordée, en poids, suivi du patudo et de l'albacore. En 2024, le germon a représenté 26,67% et le patudo 23,61% des espèces transbordées, par rapport à 2023 où le germon représentait 29,09% et le patudo 19,34%, rapprochant ainsi ces espèces de la parité. La Figure 6 illustre les tendances générales des transbordements de ces trois espèces principales depuis le lancement du programme en 2009.

**Tableau 2 Quantité déclarée (tonnes) d'espèces gérées par la CTOI transbordées par type de produit en 2024.**

Nom français	Nom de l'espèce	Total	Éviscéré et sans branchies	Poids entier	Poids paré	Étêté divers	Autres divers
Germon	<i>Thunnus alalunga</i>	17 218,11		17 155,17	59,07	3,57	0,30
Patudo	<i>Thunnus obesus</i>	15 247,72	14 648,67		504,53	94,53	
Listao	<i>Katsuwonus pelamis</i>	101,75		100,90	0,69	0,16	
Thon rouge du sud	<i>Thunnus maccoyii</i>	1 001,42	1 001,42				
Albacore	<i>Thunnus albacares</i>	13 892,31	12 951,25		681,02	260,04	
Marlin noir	<i>Makaira indica</i>	193,24	0,49		122,02	70,74	
Marlin bleu indopacifique	<i>Makaira mazara</i>	663,48	1,76		625,52	36,20	
Voilier indopacifique	<i>Istiophorus platypterus</i>	103,07			89,01	12,66	1,40
Marlins, voiliers etc. nca	<i>Istiophoridae</i>	0,39			0,39		
Marlin rayé	<i>Tetrapturus audax</i>	103,28	32,49		52,27	18,52	
Espadon	<i>Xiphias gladius</i>	2 827,78			2 419,09	390,44	18,26
Thazard rayé indopacifique	<i>Scomberomorus commerson</i>	53,22		0,27	49,20	3,74	
Thons nca	<i>Thunnini</i>	0,41					0,41

**Tableau 3 Quantité déclarée (tonnes) d'espèces non gérées par la CTOI transbordées par type de produit en 2024.**

Nom français	Nom de l'espèce	Total	Poids entier	Poids paré	Étêté divers	Autres divers
Makaire bleu de l'Atlantique	<i>Makaira nigricans</i>	55,04			22,11	28,67
Makaire bécune	<i>Tetrapturus pfluegeri</i>	0,15		0,15		
Makaire à rostre court	<i>Tetrapturus angustirostris</i>	36,61		26,66	9,95	
Bonite bagnard	<i>Sarda australis</i>	0,01		0,01		
Thon papillon	<i>Gasterochisma melampus</i>	0,05				0,05
Thazard-bâtard	<i>Acanthocybium solandri</i>	221,82	2,32	155,37	64,13	
Thazard blanc	<i>Scomberomorus tritor</i>	0,00		0,00		
Bécunes nca	<i>Sphyræna spp</i>	13,93	1,24	12,30	0,39	
Coryphène/Mahi mahi	<i>Coryphaena hippurus</i>	30,01	29,60	0,41		
Escolier	<i>Lepidocybium flavobrunneum</i>	4 492,37		3 282,71	1 209,66	
Poisson lune	<i>Mola mola</i>	19,98		6,68		13,31
Rouvet	<i>Ruvettus pretiosus</i>	5 160,34	7,81	3 209,48	1 923,50	19,55
Opah	<i>Lampris guttatus</i>	281,84		194,44	87,40	
Autres poissons non-classés	N/A	703,69	35,54	170,21	95,54	402,40
Castagnole	<i>Brama spp.</i>	5,58	2,88	2,70		
Castagnoles nca	<i>Bramidae</i>	81,05	1,43	65,09	14,53	
Requin peau bleue	<i>Prionace glauca</i>	1 691,22		905,35	1,17	784,70
Grand requin-marteau	<i>Sphyrna mokarran</i>	0,22		0,22		
Petite taupe	<i>Isurus paucus</i>	3,77		3,41		0,36
Requins taupes	<i>Isurus spp</i>	58,23		55,89		2,35
Requins pélagiques nca	Requins pélagiques nca	0,92		0,81		0,10
Requin-marteau halicorne	<i>Sphyrna lewini</i>	0,68		0,62		0,06
Requin taupe bleue	<i>Isurus oxyrinchus</i>	214,07		92,16	2,22	119,69
Requin soyeux	<i>Carcharhinus falciformis</i>	122,34		90,83	1,00	30,51
Requin tigre commun	<i>Galeocerdo cuvier</i>	1,29	0,09	1,19		0,02
Divers requins nca	<i>Selachimorpha(Pleurotremata)</i>	19,10		9,56		9,55
Espèces de poissons mixtes	Espèces de poissons mixtes	6,34			0,05	6,29

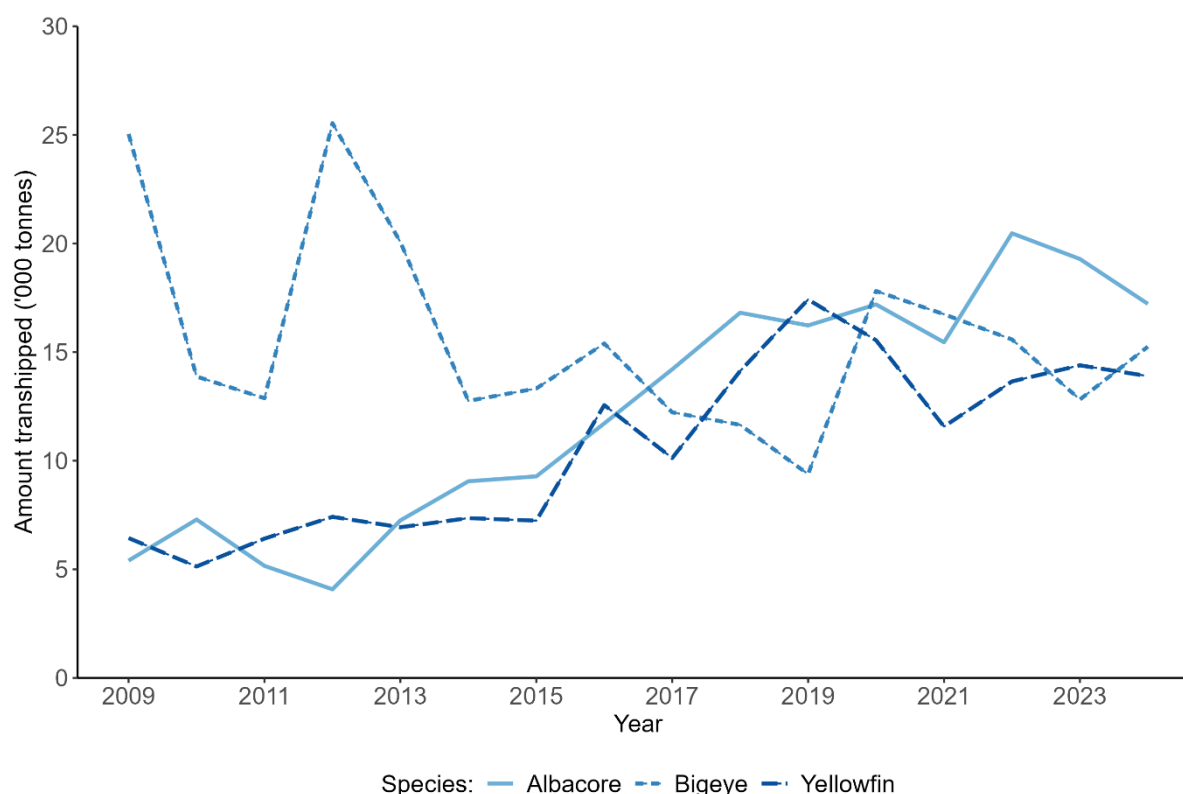


Figure 6 Tendances des transbordements de germon, de patudo et d'albacore depuis le lancement du PRO.

### 3 Thon rouge du sud

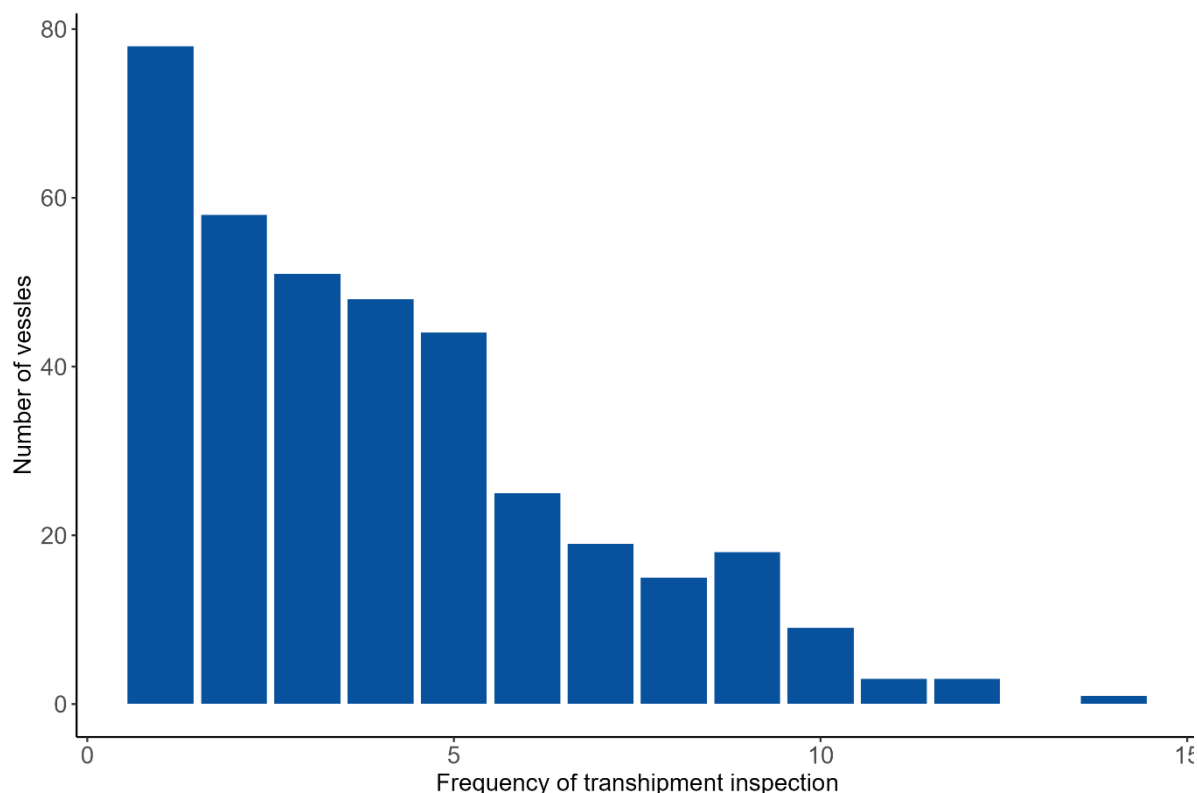
Depuis l'adoption de la Résolution sur la mise en œuvre du programme de documentation des captures (CDS) de la Commission pour la conservation du thon rouge du sud (CCSBT) le 1<sup>er</sup> janvier 2010, tout thon rouge du sud transbordé doit être accompagné d'un formulaire de suivi des captures (CMF), qui est contresigné par l'observateur pour vérifier qu'il a bien surveillé le transbordement. En 2024, des transbordements de thon rouge du sud ont été déclarés à 48 reprises dans le cadre de 6 déploiements différents, pour un total de 1 001,42 tonnes enregistrées par les navires comme étant transbordées (Error! Reference source not found.).

Tableau 4 Transbordements de thon rouge du sud (*Thunnus maccoyii*) déclarés par les navires en 2024.

Id déploiement	Nom du CV	N° réf CTOI du CV	Nbr de transbordements	Poids total (tonnes)
832	GENTA MARU	13783	1	70,59
852	CHITOSE	IOTC015114	26	317,28
859	CHIKUMA	IOTC014788	3	101,85
866	SHENG HONG	IOTC080040	3	30,03
873	IBUKI	IOTC014787	14	407,40
876	TAISEI MARU NO.15	IOTC008465	1	74,27

## 4 Contrôles des navires

Les rôles et responsabilités incombant aux observateurs pour ce qui concerne les contrôles des navires en mer sont décrits à l'Annexe IV de la Résolution 24/05. En 2024, un total de 1 499 inspections a été réalisé sur 375 LSTLV différents. La Figure 7 indique le nombre de fois où les navires individuels ont été contrôlés. Dans 200 cas, il a été jugé peu sûr de transférer l'observateur sur le LSTLV en raison de mauvaises conditions climatiques. Dans ces cas, l'observateur a tout de même été en mesure d'inspecter les documents nécessaires en faisant en sorte que les capitaines des LSTLV transmettent leurs carnets de pêche et l'ATF au CV pour être inspectés par l'observateur. L'observateur a également transmis son appareil photo au LSTLV pour qu'il photographie son unité de SSN, en le lui rendant ensuite pour inspection.



**Figure 7 Nombre de fois où les navires individuels (LSTLV) ont été inspectés en 2024.**

Le document [IOTC-2025-WPICMM08-05](#) résume les résultats des contrôles des LSTLV ainsi que les conclusions des enquêtes menées par les flottilles concernées.

## 5 Autres infractions potentielles

Aucune enregistrée.

## 6 Formation des observateurs

Il y a actuellement 178 observateurs qui ont reçu une formation de la CTOI depuis 2009. Certains d'entre eux ont été formés directement pour la CTOI alors que d'autres provenaient de la CICTA, après autorisation préalable du Secrétariat de la CTOI. Tous les observateurs sont aussi formés pour contrôler les transbordements de la CCSBT. Les observateurs ayant reçu une formation ne sont pas tous actuellement en activité et plusieurs d'entre eux ont quitté le programme. Près de 50 observateurs sont actuellement formés et participent activement par rotation au PRO de la CTOI, même si nombre d'entre eux prennent part à d'autres programmes et ne sont pas toujours disponibles. Il convient donc de continuer à organiser régulièrement des formations pour les observateurs en vue de remplacer ceux qui abandonnent le programme et de s'assurer de répondre à la demande croissante ainsi que de dispenser une formation d'appoint pour les observateurs actuels. Les formations sont réalisées conjointement avec la CICTA et la CCSBT depuis plusieurs années, permettant aux observateurs de pouvoir travailler dans les zones de la CICTA et de la CTOI et de suivre également les transbordements de la CCSBT.

## 7 Autres questions

### 7.1 Santé et sécurité

En 2024, aucun observateur n'a refusé de déploiement pour des motifs de sécurité.

Deux incidents en matière de santé et de sécurité ont été signalés par les observateurs dans leurs rapports de déploiement en 2024.

Le premier a eu lieu sur le déploiement 828/24 au cours du transbordement 46. Lors du transbordement, le capitaine du LSTLV a ordonné à un membre d'équipage de nettoyer le marquage de la proue, ce qui a été réalisé en suspendant un membre d'équipage par-dessus la proue dans une baignoire en plastique.

Le deuxième incident a eu lieu sur le déploiement 852/24 au cours du transbordement 14. Il a été observé qu'après une altercation avec le capitaine du LSTLV, un membre d'équipage du LSTLV a pris un couteau en courant vers le pont où se trouvait le capitaine. Après un court moment, ce membre d'équipage a quitté le pont et s'est rendu dans sa chambre. Les autres membres d'équipage du LSTLV ont indiqué qu'ils ne souhaitent pas continuer et le transbordement a été interrompu.

### 7.2 Élimination des déchets

Tout au long de 2024, il a été constaté que la plupart des CV respectaient les protocoles de la MARPOL. Les procédures d'élimination des déchets étaient différentes selon les navires mais la plupart d'entre eux utilisaient une combinaison d'incinération et de tri et de stockage des déchets dans des conteneurs dûment identifiés pour élimination à terre, et la procédure de gestion des déchets était généralement affichée dans les parties communes des navires.

Toutefois, au cours d'un déploiement, l'observateur a indiqué que malgré la présence à bord de conteneurs de stockage identifiés, il n'a pas observé leur remplissage tout au long du déploiement. Dans le cadre de deux autres déploiements, l'observateur a signalé que la procédure de gestion des déchets n'était pas affichée dans les parties communes du navire.

### 7.3 Coopération des navires

Les LSTLV et les CV continuent à faire preuve d'une bonne coopération et aucun rapport négatif n'a été reçu des observateurs. Comme les années précédentes, le Consortium souhaiterait remercier les opérateurs des navires pour leur assistance et coopération afin de maintenir les objectifs de déclaration du PRO.